

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION**

**N° AR21000190**

**ARRÊTE MUNICIPAL  
PORTANT ADMISSION  
PROVISOIRE EN SOINS  
PSYCHIATRIQUES**

Le Maire de Lagny-sur-Marne ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2212-2;

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L3213-1 et L.3213-2 ;

VU le certificat médical en date du 19 mai 2021 établi par le Docteur HOUAM ;

**CONSIDERANT** que Monsieur THIEU VAN HOAI né le 02 mars 1971 à Ventiane (LAOS) et domicilié au 9 rue Delambre appartement 06 - 77400 Lagny-sur-Marne (77) ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de l'avis médical du Docteur HOUAM, joint au présent arrêté et dont je m'approprie les termes, que M. THIEU VAN HOAI présente des troubles mentaux manifestes constituant un danger pour la sûreté des personnes ;

**CONSIDERANT** que ces circonstances nécessitent de prendre en urgence des mesures provisoires ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Est ordonné l'admission en soins psychiatriques sous la forme initiale d'un hospitalisation complète de M. THIEU VAN HOAI au Grand Hôpital de l'Est Francilien site de Marne-la-Vallée.

**ARTICLE 2** – Copie du présent arrêté sera adressée dans les 24 heures au plus tard au Préfet du département de Seine et Marne.

**ARTICLE 3** – Les forces de police et le Directeur du Centre Hospitalier de Marne-la-Vallée sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

**ARTICLE 4** – Un recours sur la régularité formelle du présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Melun et un recours sur le bien-fondé de la mesure peut être formée devant le juge des Libertés et de la détention du Tribunal de Grande Instance de Meaux.

**ARTICLE 7** - Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au représentant de l'Etat dans le département de Seine-et-Marne
- A Mme le Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne,
- Au Directeur du Grand Hôpital de l'Est Francilien site de Marne la Vallée
- A M. le Chef de Centre de Secours Principal de Lagny-sur-Marne,

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le dix-neuf mai deux mille vingt-et-un.

Certifié exécutoire à la suite de sa  
transmission en Sous-Préfecture le : 19 mai 2021  
A son affichage le : 19 mai 2021  
Lagny-sur-Marne le : 19 mai 2021



Jean-Paul MICHEL,

2, place de l'Hôtel de Ville, 77405 Lagny-sur-Marne cedex  
Tél. 01 64 12 74 00, Fax 01 64 12 74 28